



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Vienne

Mairie de La Chaussée
4, rue de Saint Jean de Sauves
86330 LA CHAUSSEE
05 49 22 73 67



Réunion du 13 avril 2021

Après avoir été convoqué régulièrement, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le mardi 13 avril 2021 à 19h45.

En début de séance le conseil a délibéré et voté à l'unanimité le lieu temporaire de la réunion, en l'occurrence la salle des fêtes de La Chaussée, offrant la neutralité qui s'impose ainsi que les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires pour permettre d'assurer la publicité des séances et le huis clos.

L'ordre du jour est ainsi fixé :

- Votes des taux des taxes locales ;
- Demandes de subventions ;
- Présentation d'une étude pour l'aménagement du pré communal ;
- Questions diverses.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : M. LEGRAND, Maire, Mme CHAUVET et M. BERT, Adjoints, Mmes MANCEAU, DORIOL, TALBOT, MM. POTTIER, GIROIRE, BOULÉ.

Absent excusé : M. RUTAULT, pouvoir donné à M. BERT.

En ouverture de séance, le Maire donne lecture d'une lettre qui lui a été déposée juste avant la séance par M. Julien TARAMELLI qui informe le conseil de sa démission pour cause d'indisponibilité.

Le conseil prend acte, tout en regrettant cette décision, et avis en sera donné à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Châtelleraut.

Vote des taux de fiscalité directe 2021 :

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire de la commune.

Ce transfert s'opère en identifiant un taux communal de référence de TFPB, égal à la somme :

-Du taux départemental d'imposition de 2020 : 17,62% pour la Vienne

-Et du taux communal d'imposition de 2020 : 32,27%

Soit un taux de référence de : 32,27%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de 1%, soit une taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,59 % et non bâties de : 35,59%.

SUBVENTIONS :

- Collège Isaac de Razilly pour aide à la création d'une comédie musicale (classes chantantes): 45 euros soit 15 euros par élève de La Chaussée (3 élèves concernés)
 - A.D.M.R. : 200 euros
 - Association Dynamob : 50 euros
 - Fondation du Patrimoine : 55 euros
 - Société Protectrice des Animaux : 35 euros.
- Ces subventions ont été votées à l'unanimité.

Aménagement du pré communal :

M. le Maire informe le conseil d'une opération pilotée par le département et relayée par la communauté de communes du pays Loudunais, baptisée « Plan Arbres ».

L'aménagement, création ou restauration, pourrait être financée à 60%.

Un premier rendez vous a eu lieu avec M. Vincent AGUILLON, animateur à la CCPL qui nous propose son aide technique gratuite. Un premier schéma d'aménagement a été présenté au conseil municipal.

Un prochain rendez vous est fixé le vendredi 23 avril. Lors de cette réunion, il sera également question du balisage de chemins de randonnées avec panneaux explicatifs des différentes essences d'arbres à découvrir ainsi que de l'aménagement d'endroits où les promeneurs pourront faire une pause.

La commission des chemins forestiers se réunira mercredi 21 pour préparer ce rendez vous.

Des enfants du village ont également fait parvenir un souhait d'aménagement avec des éléments « skate park ». Ils ont déposé un dossier accompagné d'un plan et dessins explicatifs. Le conseil se réjouit de cette implication qui sera étudiée en tenant compte des impératifs techniques et du coût d'une telle installation.

M. le Maire rappelle toutefois que, pour des raisons budgétaires, tout ne pourra pas être réalisé la même année.

Questions diverses :

- Le Maire informe le conseil d'une opération intéressante baptisée « pass permis » qui est mise en place dans la commune de Chennevelles et qui consiste à aider financièrement certains jeunes en âge de passer leur permis de conduire, en contrepartie d'un certain nombre d'heures de travail d'intérêt général au bénéfice de la commune.

Des informations complémentaires vont être réunies pour étudier la faisabilité sur notre commune, d'une telle opération, à planifier en temps opportun.

- Le Maire rend compte d'une réunion des délégués à la communauté de communes où il a notamment été question de l'étude de nouveaux protocoles liés au ramassage et au traitement des ordures ménagères. En effet, les prévisions de coût du recyclage font état d'une augmentation de 500% d'ici à 2025. En conséquence, il est urgent et impératif de revoir le dossier des ordures ménagères (ramassage à domicile, déchèteries, containers). Les mairies seront prochainement destinataires de l'étude réalisée. Une année d'étude et d'essai serait programmée pour 2023 et la mise en place pour 2025.
- Une enquête publique est actuellement en cours visant l'implantation éventuelle d'un parc éolien sur la commune de Martaizé. A l'issue de l'enquête publique, les conseils municipaux auront à délibérer pour une prise de position.
- Les dates officielles des élections régionales et départementales sont désormais fixées : 20 et 27 juin. Il y aura en conséquence deux bureaux de vote distincts. Outre la présence obligatoire de tous les membres du conseil, il sera fait appel à des personnes volontaires parmi celles inscrites sur les listes électorales de la commune afin de faire face au surcroît de temps de présence.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant à étudier, la séance est levée à 21h10.